

# Diagnostic Electrique

Soumis par Administrator

08-07-2008

Dernière mise à jour : 08-07-2008

## Bien à la Vente

- A la signature du compromis. Bien en Location
- Loi 200-1208 du 13 décembre 2000 impose au propriétaire bailleur (article 187) de remettre au locataire "un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme." Date d'application
- 1er janvier 2009.

## Validité

- 3 ans. Immeubles concernés
  - Logement comportant une installation électrique dans les parties privatives de plus de 15 ans. Sanctions
  - Pas d'exonération de la garantie des vices cachés pour le vendeur.
- Responsabilité civile et/ou pénale peut également être retenue pour la mise en danger de la vie d'autrui.